

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELIN Robert, Maire Adjoint.

Étaient présents : MM. BELIN – HAIRAUT - MINO- ROUSSEAU - MOUSSERION- PUAUD - Mmes MAGOT -DA SILVA – LEGRAND- MM. ARNAULT – PARADOT - DIEHL -RENGEARD- M.DESCHAMPS –BRIAND –DUFOUR- BEGUIER

Représentés : M.GABORIT par M.BELIN - Mme CHEDOZEAU par M.MOUSSERION.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA.

Date de la convocation :01/10/2009

Date de l'affichage de la convocation : 01/102009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 13 août 2009 .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subvention Méli-Mélodie, l'Escale pour cinéma
- Convention d'affermage de la foire mensuelle
- Cantine scolaire
- Décision modificative service eaux

AUGMENTATION DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, fixe les tarifs 2010 des différents services comme il suit :

Tarifs 2008 Tarifs 2009 Tarifs 2010

Columbarium

1 case

* 15 ans	412,90 €	425 €	438€
* 30 ans	659,02 €	678 €	700€

sépulture individuelle

* 15 ans	428,71 €	441 €	455€
* 30 ans	729,71 €	751 €	774€

dispersions cendres au jardin du souvenir

	54,11 €	56€	58€
--	---------	-----	-----

Concessions

30 ans le	17,65 €	18 €	19€
-----------	---------	------	-----

m2			
50 ans	26,52 €	27€	28€
Perpétuelles (ancien cimetière)	89,51 €	92€	95€
<u>Camion de livraison</u>	61,20 €	63€	65€

Salle des fêtes
Particulier de la
commune

Bal et/ou repas	163,30 €	168€	175€
Congrès ou assemblée générale	77,42 €	79€	82€
Vin d'honneur	50,39 €	52€	55€
Congrès ou AG avec vin d'honneur	127,70 €	131€	135€
Concours belote ou loto	77,42 €	80€	83€
Séances culturelles	68,65 €	71€	73€
Exposition ou conférence	50,39 €	52€	54€

Particulier hors
commune

Bal et/ou repas	326,71 €	336€	350€
Congrès ou assemblée générale	153,82 €	158€	165€
Vin d'honneur	99,86 €	103€	110€
Congrès ou AG avec vin d'honneur	255,61 €	263€	275€
Concours ou loto	153,82 €	158€	165€
Séances culturelles	136,37 €	140€	145€
Exposition ou conférence	99,86 €	102€	105€
Arbre de Noël	130,36 €	134€	140€

Caution

Clés	500,00 €	500,00 €	500€
Vaisselle			
Ménage	81,60 €	81,60 €	82€

Monsieur BRIAND explique qu'il s'est abstenu car il souhaiterait que les tarifs de la salle des fêtes soient harmonisés.

MODIFICATION STATUTS DU SIMER / AVIS SUR LE NOUVEAU MODE D'INTERVENTION –

Monsieur BELIN présente au Conseil municipal les modifications envisagées des statuts du SIMER :

- Elargissement de l'activité du service « travaux » du SIMER :
 - Structuration d'un pôle assistance technique pour les communes pour fournir du conseil, chiffrage de projets et aide à la programmation, pour les accompagner dans le montage des

opérations de travaux (réalisation d'étude de faisabilité, montage des dossiers techniques et des dossiers de demande de financement).

- Financement du bureau d'études par une contribution annuelle au prorata de la population (selon différentes simulations au maximum pour Couhé 4610,75€)

- Suivi d'exécution et direction technique des travaux environ 4%

- Création d'une centrale d'achats : mutualisation des achats de fournitures (matériaux de carrière, produits noirs, pièces d'assainissement ou d'adduction d'eau potable, mobilier urbain, panneaux de signalisation). Rémunération du SIMER par un pourcentage sur le montant des commandes environ 4,5%
- Assouplissement mode d'intervention du syndicat avec un fonctionnement en quasi-régie (Intervention pour les études et la réalisation des travaux sans procédure particulière ni limite de montant)

La collectivité garde la possibilité d'utiliser les services du SIMER ou d'opter pour une procédure classique de consultation (le SIMER ne soumissionnerait pas).

Les interventions des équipes de chantier du SIMER donneraient lieu à un simple défraiement correspondant au remboursement des frais réels selon les prix unitaires votés chaque année par le Comité Syndical.

Possibilité pour certains adhérents n'ayant légitimement plus d'intérêts à recourir aux services du SIMER de demander leur retrait (étude cas par cas par le SIMER validé par la Préfecture).

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au nouveau mode d'intervention du SIMER et décide du maintien de la commune de Couhé dans le nouveau cadre statutaire.

ACHAT GROUPE FEUILLET ETAT CIVIL

La commune de Couhé a proposé aux collectivités du canton d'organiser une commande groupée pour acheter les feuillets d'état civil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise pour la durée de son mandat:

- à faire la commande groupée de feuillets d'état civil et à régler la facture correspondante
- à mandater Monsieur Le Maire pour émettre le titre correspondants aux feuillets commandés par chaque commune et à une partie des frais de traitement et de port.

AFFECTATION DES CONSEILLERS AU SEIN DES COMMISSIONS ET CONSEILLERS REFERENTS AUPRES DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, remplace les commissions créées par délibération du 27 mars 2008 par les commissions figurant sur l'annexe 1. Seuls le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission d'Appel d'Offres ne sont pas modifiés.

Conseillers référents auprès des associations : annexe 2

ETUDE SUBVENTIONS

▪ UCIAL

Monsieur MINO explique qu'il a rencontré les membres de l'UCIAL. La foire exposition se déroulera sur le site de la Communauté de communes de la Région de Couhé. Une économie sera donc réalisée car il n'y aura pas de location de structure(structure installée auparavant esplanade Saint Martin). L'UCIAL a accepté d'amener au sein de la manifestation une animation « Le Petit laboratoire d'animations clownesques » qui interviendra également dans les écoles, collèges et au foyer-logements. La subvention versée en 2008 était de 2 500€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2 000€ à l'UCIAL de Couhé.

▪ CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 8 000€ au CCAS de la Commune de Couhé.

Monsieur BELIN informe le Conseil Municipal que les recettes fiscales de la Commune de Couhé risquent de baisser ; En effet, la réforme de la taxe professionnelle telle qu'elle est envisagée prévoit une compensation de l'Etat à hauteur de la perte fiscale mais cette compensation pourrait ne pas perdurer. De même, la DGF 2010 est annoncée en augmentation seulement de 0,60%. Pour rembourser un emprunt de 100 000€, la commune de Couhé doit actuellement si nécessaire augmenter la fiscalité de 1,69 % (avec la TP). Sans taxe professionnelle, la fiscalité devra augmenter de 2,33%, les bases fiscales étant inférieures.

▪ Méli-Méodie

M.ARNAULT précise que l'association s'est engagée auprès de groupes beaucoup plus importants donc plus chers pour se produire lors de leur festival. L'association Mélie-Méodie a demandé une subvention de 2 500€.

Au vu des comptes prévisionnels du festival, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500€.

• L'Escale

Le cinéma a été porté pendant la période estivale par la Compagnie des Sans Logis mais l'association ne souhaite plus s'occuper du cinéma. L'association l'Escale se propose de porter le cinéma mais pour cela doit adhérer à la FOL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 150€ pour l'Escale correspondant au montant de l'adhésion.

MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE MAIRIE ET HORAIRES PERSONNEL

Vu la délibération du 21 janvier 2002 relatif à l'aménagement du temps de travail au sein de la commune de Couhé,

Vu la délibération du 12 juin 2008 décidant de modifier les horaires de la Mairie pour essai,

Monsieur BELIN rappelle que les modifications d'horaires d'ouverture et du rythme de travail du personnel sont soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de la Vienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- propose de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de modifier les horaires de travail du service administratif comme il est présenté ci-dessous

- mandate Monsieur Le Maire pour saisir le Comité Technique Paritaire pour avis

Vu la délibération du 21 janvier 2002 relatif à l'aménagement du temps de travail au sein de la commune de Couhé,

Vu la délibération du 12 juin 2008 décidant de modifier les horaires de la Mairie pour essai,

Monsieur BELIN rappelle que les modifications d'horaires d'ouverture et du rythme de travail du personnel sont soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de la Vienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- propose de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de modifier les horaires de travail du service administratif comme il est présenté ci-dessous
- mandate Monsieur Le Maire pour saisir le Comité Technique Paritaire pour avis

a) Horaires d'ouvertures de la Mairie et horaire de travail du service administratif définis lors de l'aménagement et réduction du temps de travail

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi 9h-12h 13h30-17h30

Vendredi 9h-12h

Samedi 9h-12h (permanence tenue par une personne).

Horaires de travail

Lundi 9h-12h 13h30- 17h30

Mardi au jeudi : 8h-12h 13h30 17h30

Vendredi : 8h 12h

Samedi (permanence pour une personne) 9h-12h

La personne assurant la permanence du samedi matin récupèrent ses trois heures la semaine suivante.

b) Proposition nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h 14h30-19h

Mardi au jeudi : 9h-12h 14h30-17h30

Vendredi : 9h-12h 14h30-19h

c) Rappel des effectifs du service administratif

- 2 adjoints administratifs 2ème classe (1 nommé depuis le 1/03/2009)
- 1 adjoint administratif 1ère classe (à 90%)
- 1 rédacteur principal

d) Proposition nouveau horaire de travail

- Adjoint administratif 2ème classe
Lundi 8h30-12h 13h30- 19h00
Mardi au jeudi 8h30-12h 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h

Le 2ème adjoint administratif 2ème classe étant actuellement en congé longue maladie, la collectivité attend l'avis du comité médical pour étudier les conditions (horaires de travail) de sa reprise.

- Adjoint administratif (1ère classe) (à temps partiel à raison de 90%)
Lundi 8h30-12h30 13h30- 17h
Mardi 8h30-12h30 13h30- 17h
Jeudi 8h30-12h30 13h30- 17h
Vendredi 8h30-12h30 14h-19h

- Rédacteur principal
Lundi 8h30-12h30 13h30-18h
Mardi 8h30-12h30 13h30-18h
Jeudi 8h30-12h30 13h30-18h
Vendredi 8h30-12h30 13h30-19h

La permanence du samedi a été supprimée au profit d'une permanence plus longue 2 jours par semaine (en accord avec les agents).

Les deux agents ne travaillant pas le mercredi ont pris acte de la modification du nombre de jours de congés payés.

Le temps de travail de l'adjoint administratif 2ème classe et de l'adjoint administratif 1ère classe a été porté jusqu'à 19h un jour par semaine pour assurer la permanence d'ouverture au public.

Le temps de travail du rédacteur principal a été porté à 19h le vendredi soir de la nécessité de sa présence à des réunions qui se tiennent de 17h30 à 19h.

CREATION COMITE PILOTAGE « VALLEE DE LA DIVE »

Le Conseil Municipal a accepté le 14 mai 2008 le principe d'aménager la Vallée de la Dive. Ce dossier s'inscrit dans les projets subventionnés par les fonds « Leader » auprès du Syndicat Mixte du pays Civraisien.

Pour monter le projet un comité de pilotage doit être constitué avec des membres extérieurs au Conseil Municipal et des membres du Conseil Municipal.

Le Comité de Pilotage « Vallée de la Dive » est créé comme il suit :

- Monsieur MARCHAND Laurent, Syndicat Mixte Pays Civraisien
- Monsieur PASQUEREAU Claude, président de la Pêche
- Madame SOUCHE Chantal, employé communale chargé des jardins solidaires et familiaux
- Madame BOITARD, DAEE
- Monsieur MURIAZ manuel, Syndicat Mixte du Clain Sud
- Madame BLUSSEAU Frédérique, secrétaire générale
- Monsieur GABORIT Bernard, Maire
- Monsieur BELIN Robert, Adjoint
- Monsieur HAIRAULT Fabrice, Adjoint
- Monsieur ROUSSEAU Alain, Adjoint
- Monsieur ARNAULT Richard, Conseiller Municipal
- Monsieur BEGUIER Vincent, Conseiller Municipal

NETTOYAGE DES RUES PAR LE SYNDICAT D'EAU DE CIVRAY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'intervention du SIAEA eau de Civray pour le nettoyage des rues de Couhé à 60,61€ H.T par heure avec 4h de passage tous les 15 jours environ pour l'année 2009 et les années suivantes si le taux horaire n'est pas modifié.

CONVENTION D'AFFERMAGE FOIRE MENSUELLE

Monsieur BELIN explique que la commune de Couhé avait signé une convention d'affermage pour 1 an avec l'Entreprise FRERY pour l'organisation de la foire mensuelle, le plaçage et l'encaissement des droits de place. La convention est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'établir une convention de 1 an définissant les relations entre la Ville et le fermier pour l'organisation de la foire mensuelle
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le document à intervenir

ENCAISSEMENT CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide de recourir à la facturation à mois échu avec un encaissement en trésorerie à compter du 4 novembre 2009 pour l'encaissement du prix des repas de cantine, de la garderie et des ateliers du mercredi et mettre fin aux régies en cours pour ces encaissements.

DECISION MODIFICATIVE SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante pour le service eau :

Fonctionnement dépenses	
673	+200
622	-200

QUESTIONS DIVERSES

- Information consultation assurances de la commune

Monsieur BELIN informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Maire ne s'occupera pas de ce dossier et délègue ses pouvoirs à Monsieur BELIN. Il ne participera pas à l'ouverture des plis, ni à la négociation qui pourrait être ouverte avec les candidats ni à la décision finale pour ne pas être juge et partie dans ce dossier si GROUPAMA, son employeur, répond à la consultation.

- Information sur le renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur BELIN informe le Conseil Municipal que la commune a renouvelé sa ligne de trésorerie interactive de 150 000€ à la Caisse d'Epargne avec possibilité de déblocage à un taux fixe de 2,96%.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M.MINO : le mini-bus sera livré prochainement et que le logo sera mis sur le pare-soleil du car.

Le logo coûte à la commune 200€ TTC .

M. DIEHL : le site internet est en cours d'élaboration. Il se rapprochera de celui de Cenon sur Vienne. La commission validera les infos à faire passer. Loïc ROUCHER a intégré le groupe de travail composé de

l'équipe de communication, de Fanny BURBAUD et Chantal SOUCHE. Les rapporteurs des commissions doivent faire des bilans de leur travail pour transmission à la commission communication.

M.BRIAND : le CCAS, lors de sa réunion du 6 octobre 2009 a arrêté la date de son goûter pour les personnes âgées de 70 ans et plus au 20 décembre prochain. L'après-midi sera animé par Jean-Luc PROVOST.

Seuls deux membres du Conseil Municipal (hors CCAS) ont réalisés le sondage auprès des personnes âgées. Il a donc été décidé de déposer le sondage dans les boîtes aux lettres des personnes concernées. Les habitants de Valence regrette que le nom de Valence soit abandonné.

R : la commission voies et réseaux va se réunir pour voir le problème des villages.

La sortie du Chemin de l'Abbaye de Valence est très dangereuse. Un accident a eu lieu dernièrement.

R : La commission sécurité routière sera saisie.

M.DIEHL : remet à chaque conseiller une information sur la fréquentation de la foire du 28 septembre dernier. Cette statistique a été établie à partir des tickets de tombola.

M.ARNAULT : la signalisation du cimetière Hastron n'est pas claire.

R : Le problème sera vu par la Commission voies et réseaux

- s'est renseigné sur le prix d'une borne camping-car auprès de la société Air Service :

Acquisition borne 1685€ (sans monnayeur).

Pose borne 1700€

Le Conseil Municipal sursoit au dossier.

- Le CROSS départemental est organisé le 25/11 à Couhé. Il est demandé à chaque commune du canton 1 trophée.

M.MOUSSERION : un marchand d'huîtres s'installe désormais à Couhé sous les Halles le samedi matin.

Le projet du terrain multi-sport a été abandonné. La commission travaille sur la création d'un terrain « Petite Enfance ».

L'escale organisera le trail.

M.HAIRAULT : travaux des ateliers : l'entreprise SERMETAL est très en retard.

- en raison des travaux de réparation du parapet du pont de la RN10 situé sur Châtillon la voie sera fermée à la circulation pendant 3 à 4 jours pendant les vacances scolaires.

M.ROUSSEAU : la nouvelle station d'épuration a été mise en service le 1^{er} octobre 2009. Les délais ont été respectés.

M.DUFOUR : regrette que les bâtiments sis 24, Grand'Rue (ancienne perception) se soient vendus en dessous de leur valeur.

- des tâches ont été faites sur le béton désactivés au niveau du Melkin's.

Des tuiles des Halles sont déplacées vers le faitage.

